



Reconnaissance enfant majeur

Par dsideria

Bonjour,

voilà j'ai mon ami qui a aujourd'hui 25 ans qui porte le nom de sa mere. son pere ne l'a pas reconnu à la naissance mais ils se connaissent et se voient regulierement. nous allons avoir un enfant d'ici quelque semaines et mon ami veut porter le nom de son pere et celui si est ok, pour qu'au final notre bebe porte le nom de mon ami qui sera donc aussi celui du pere. Son pere peut il le reconnaitre tant d'année plustard? et mon ami pourra t'il porter le nom de son pere? si oui mais que jaccouche pendant la procedure (si il y en a une) comment dois appeller ma fille en attendant car si elle a le nom materielle de son pere est ce celui changera automatiquement aussi des que mon ami aura celui de son pere???? merci bcp tres urgent!!!